DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/12/2021

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 10
Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
29/11/2021

Date d'affichage
29/11/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

06/12/2021

et publication du :

06/12/2021

L'an deux mille vingt ET un, le trois décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

Etaient présents :
M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Nathalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérangère

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
M. DOSDAT Patrice

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ALIF FISCHER Julien

Numéro interne de l'acte : 064-2021
Objet : Autorisation de signer une convention pour le BIOMETHANE

La société SAS METHABRIAC développe un projet d'unité de production de biométhane sur la commune de MAIZEROY-CHEVILLON et souhaite injecter le biométhane ainsi produit dans le réseau de distribution de gaz.

La commune de MAIZEROY-CHEVILLON ne dispose toutefois pas d'un service public de distribution de gaz sur son territoire.

Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de COURCELLES-CHAUSSY et a été concédé à GRDF par un traité de concession signé le 22/09/1997.

Pour accroître les capacités d'accueil du réseau de gaz et ainsi permettre l'injection du biométhane, des travaux de construction d'ouvrage de renforcement doivent être entrepris entre la commune desservie en gaz de COURCLLES-CHAUSSY et la commubne fusionnée OGY-MONTOY-FLANVILLE. Seule l'ancienne commune de MONTOY-FLANVILLE est desservie en gaz, son réseau de distribution a été concédé à GRDF par un traité de concession signé le 01/11/2014.

Les communes de COLLIGNY-MAIZERY, SILLY-SUR-NIED et l'ancienne commune OGY, aujourd'hui fusionnée avec MONTOY-FLANVILLE, se situent sur le tracé envisagé pour les travaux et ne disposent pas d'un service public de distribution de gaz sur leur territoire.

En absence d'un service public de distribution de gaz sur les communes de MAIZEROY-CHEVILLON, COLLIGNY-MAIZERY, SILLY-SUR-NIED et l'ancienne OGY les parties envisagent d'inclure :

- d'une part : les ouvrages de distribution de gaz sur les communes de MAIZEROY-CHEVILLON dans le périmètre des bien de concession de COURCELLES-CHAUSSY,
- D'autre part : les ouvrages de distribution construits sur les communes de COLLIGNY-MAIZERY, SILLY-SUR-NIED et OGY-MONTOY-FLANVILLE (et notamment l'ancienne commune OGY) dans le périmètre des biens de concession de OGY-MONTOY-FLANVILLE.

Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention relative au rattachement d'ouvrages de raccordement d'unite de production et de renforcement du réseau, favorisant l'injection de gaz renouvelable entre les communes de MAIZEROY-CHEVILLON, COURCELLES-CHAUSSY, COLLUGNY-MAIZERY, SILLY-SUR-NIED et OGY-MONTOY-FLANVILLE.

Le Conseil municipalde DECIDE :

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 1)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Maizeroy
Le Maire,

MAIRIE DE MAIZEROY (MOSELLE)

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/12/2021

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 10
Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
29/11/2021

Date d'affichage
29/11/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

06/12/2021

et publication du :

06/12/2021

L'an deux mille vingt ET un, le trois décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

Etaient présents :
M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Nathalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérangère

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
M. DOSDAT Patrice

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ALIF FISCHER Julien

Numéro interne de l'acte : 065-2021
Objet : Retrocession de la voirie - Lotissement de " L'ECLUSE "

Il est rappelé au conseil municipal que la SCI de L'Ecluse a obtenu un permis d'aménager pour un lotissement de 5 parcelles à Maizeroy (PA05743116M0001).

Ce lotissement comporte des voiries, réseaux et espaces communs.

Afin de gérer plus facilement ces équipements communs du lotissement, et assurer le plein contrôle de la commune sur ces équipements, le lotisseur et la commune se sont rapprochés afin de convenir des modalités de transfert de ces équipements, après leur réalisation, à la commune de Maizeroy.

Ils ont signé une convention de rétrocession, en application de la délibération du 30 novembre 2020, aux termes de laquelle le transfert de propriété devait intervenir à l'euro symbolique .
L'ensembel des espaces communs ayant été réalisé, et les conditions de rétrocession ayant été contrôlées, le lotisseur et la commune entendent régulariser la convention de rétrocession par un acte notarié. La remise des espaces communs se fera à l'euro symbolique.

Les espaces communs sont situés en intégralité sur la parcelle cadastrée section 32 n°92, d'une

contenance de 612m², il s'agit donc de la parcelle à rétrocéder.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'acte de notoriété de rétrocession. L'acte authentique sera reçu par Maître REINERT, Notaire à Metz.

Après avoir entendu le Maire,

Le Conseil Municipal DECIDE :

ARTICLE 1er : D'autoriser le Maire à signer l'acte notarié de rétrocession de la parcelle cadastrée 32 n°92, d'un contenance de 612 m², accueillant les espaces communs du lotissement Sur l'Ecluse, à l'euro symbolique par devant Maître Denis REINERT, notaire à Metz ou tout autre notaire de la SCP Philippe REINERT et Philippe KRUMMENACKER.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Maizeroy
Le Maire,

MAIRIE DE MAIZEROY (MOSELLE)

00000097

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/12/2021

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 10
Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
29/11/2021

Date d'affichage
29/11/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

06/12/2021

et publication du :

06/12/2021

L'an deux mille vingt ET un, le trois décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

Etaient présents :
M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Nathalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérangère

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
M. DOSDAT Patrice

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ALIF FISCHER Julien

Numéro interne de l'acte : 066-2021
Objet : Journée de solidarité

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 constitue une réforme importante de la fonction publique. Elle vise notamment l'harmonisation de la durée légale du travail qui est fixée à 1607 heures par an.

La commune a délibéré le 11 janvier 2002 pour la réduction aux 35 heures du temps de travail.

Le commune n'a pas délibéré quant à l'instauration d'une journée de solidarité.

Le Maire demande à l'assemblé de se prononcer sur l'instauration de la journée de solidarité sur le temps de travail des employés de la commune.

Le Conseil Municipal DECIDE D'adopter la journée de solidarité pour la commune de Maizeroy.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Maizeroy
Le Maire,

MAIRIE DE MAIZEROY (MOSELLE)

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/12/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
29/11/2021

Date d'affichage
29/11/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2021

et publication du :
06/12/2021

L'an deux mille vingt ET un, le trois décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

Etaient présents :
M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Nathalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérangère

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
M. DOSDAT Patrice

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ALIF FISCHER Julien

Numéro interne de l'acte : 067-2021
Objet : Prix des concessions du cimetière communal

Le Maire avise le Conseil Municipal que la délibération du 14 décembre 2007 n'est pas conforme à l'article L2224-14 du CDGT du 24 février 1996, et qu'il convient de modifier les conditions de durée des concessions du cimetière communal comme suit :

- 150.00 € pour 15 ans
- 200.00 € pour 30 ans
- 300.00 € pour 50 ans.

.Le conseil après en avoir délibéré décide :

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Maizeroy
Le Maire,

MAIRIE DE MAIZEROY (MOSELLE)

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/12/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
29/11/2021

Date d'affichage
29/11/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2021

et publication du :
06/12/2021

L'an deux mille vingt ET un, le trois décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

Etaient présents :
M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Nathalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérangère

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
M. DOSDAT Patrice

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ALIF FISCHER Julien

Numéro interne de l'acte : 068-2021
Objet : Demande de subvention

L'association CHEVAL Bonheur requiert auprès de la commune une subvention pour 2022.

Le Conseil Municipal DECIDE de rejeter la demande par 9 voix contre et 1 voix pour.

VOTE : Rejetée

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Maizeroy
Le Maire,

MAIRIE DE MAIZEROY (MOSELLE)

00000100

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/12/2021

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 10
Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
29/11/2021

Date d'affichage
29/11/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

06/12/2021

et publication du :

06/12/2021

L'an deux mille vingt ET un, le trois décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

Etaient présents :
M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Nathalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérangère

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
M. DOSDAT Patrice

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ALIF FISCHER Julien

Numéro interne de l'acte : 069-2021
Objet : Devis enfouissement des réseaux

Le Maire présente les différents devis reçus pour le marché de l'enfouissement des réseaux :

- Sté ACERE
- Sté VRI
- Sté LVRD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'attribuer le marché de l'enfouissement de réseaux à

- Sté ACERE : 5 voix Pour
- Sté VRI : 4 voix Pour
- Sté LVRD : non retenu

La Société ACERE est retenue pour effectuer les travaux des postes 1 et 2.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 5, Contre : 4, Abstention : 1)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Maizeroy
Le Maire,

MAIRIE DE MAIZEROY (MOSELLE)

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/12/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
29/11/2021

Date d'affichage
29/11/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
06/12/2021

et publication du :
06/12/2021

L'an deux mille vingt ET un, le trois décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEIDELINGER Jean-François.

Etaient présents :
M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, Mme DUBOST Nathalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François, M. PETIT Jean-Claude, Mme SIMON Bérangère

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
M. DOSDAT Patrice

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. ALIF FISCHER Julien

Numéro interne de l'acte : 070-2021
Objet : Devis Divers

Le Maire présente les devis divers concernant l'entretien de la commune :

- Devis pour la taille des tilleuls : 2 devis présentés de NATURA et CREA VERTIGE :
  - Les négociations sont en cours à suivre au prochain conseil.

- Devis pour la réparation du clocher de l'église de BODET :
  - Le conseil municipal accepte à l'unanimité avec une participation de 500€ du Conseil de Fabrique.

- Réparation de l'abri de bus suite à un incident provoqué par l'autobus de ramassage scolaire :
  - Devis de QUINET Sébastien. Le conseil municipal demande à faire d'autres devis à présenter au prochain conseil.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Maizeroy
Le Maire,

MAIRIE DE MAIZEROY (MOSELLE)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBERATIONS

Mairie - Maizeroy
N° INSEE : 57431

00000102

Séance du 03/12/2021 à 20h30

N° d'ordre, objets, n° interne de l'acte et n° feuillet/page des délibérations prises durant la séance :

1	- Autorisation de signer une convention pour le BIOMETHANE	- 064-2021	- 093-094
2	- Retrocession de la voirie - Lotissement de " L'ECLUSE "	- 065-2021	- 095-096
3	- Journée de solidarité	- 066-2021	- 097
4	- Prix des concessions du cimetière communal	- 067-2021	- 098
5	- Demande de subvention	- 068-2021	- 099
6	- Devis enfouissement des réseaux	- 069-2021	- 100
7	- Devis Divers	- 070-2021	- 101

Membres présents :

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
ALIF FISCHER Julien		
CHRISTOPHE Jean-Charles		
CUNIN Stéphanie		
DELOR Jean-Michel		
DUBOST Nathalie		
FAVIER Thomas		
LEIDELINGER Jean-François		
MAIRE François		
PETIT Jean-Claude		
SIMON Bérangère		

Membres absents :

DOSDAT Patrice

Secrétaire de séance :

ALIF FISCHER Julien